



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter

APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boîte 173 - 5, place des Vins de France - 75573 PARIS cedex 12 (métro : ligne 14 Météo, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



Quelles conséquences ?

Si la personne qui perçoit une pension d'invalidité décède, [l'ayant droit](#) peut percevoir le [capital décès](#).

L'époux survivant ou l'épouse survivante a également droit à une [pension de veuf ou de veuve](#) si lui-même ou elle-même est invalide et âgé(e) de moins de 55 ans.

Texte de référence

[Code de la sécurité sociale : articles L313-1 à L313-6](#)